



Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Programme de consolidation et dragage décennal
des installations portuaires de Rimouski par la
Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la
Gaspésie

3211-02-327

réalisée par le ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

14 février 2022

LE PROJET

Le projet comprend deux volets : la consolidation des infrastructures portuaires à risque d'effondrement, soit la consolidation en enrochement pour la jetée ouest et la consolidation en enrochement et palplanches pour le quai transversal. Un programme décennal est aussi proposé afin d'effectuer le dragage dans l'objectif de maintenir les installations portuaires fonctionnelles et sécuritaires en plus de redonner un poste d'amarrage au navire de recherche et de réaliser un aménagement piétonnier accessible aux citoyens, aux pêcheurs sportifs et aux touristes.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt au Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique nommée « Consultation publique sur les enjeux ».

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont décrites à la page 3 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population une vitrine pour s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée de façon électronique à partir du Registre des évaluations environnementales qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 13 janvier 2022 et s'est terminée le 11 février 2022. Au cours de cette période, un commentaire jugé pertinent a été transmis au Ministère.

Le tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 23 décembre 2021, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, les commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Rappelons toutefois que le ministre s'est réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

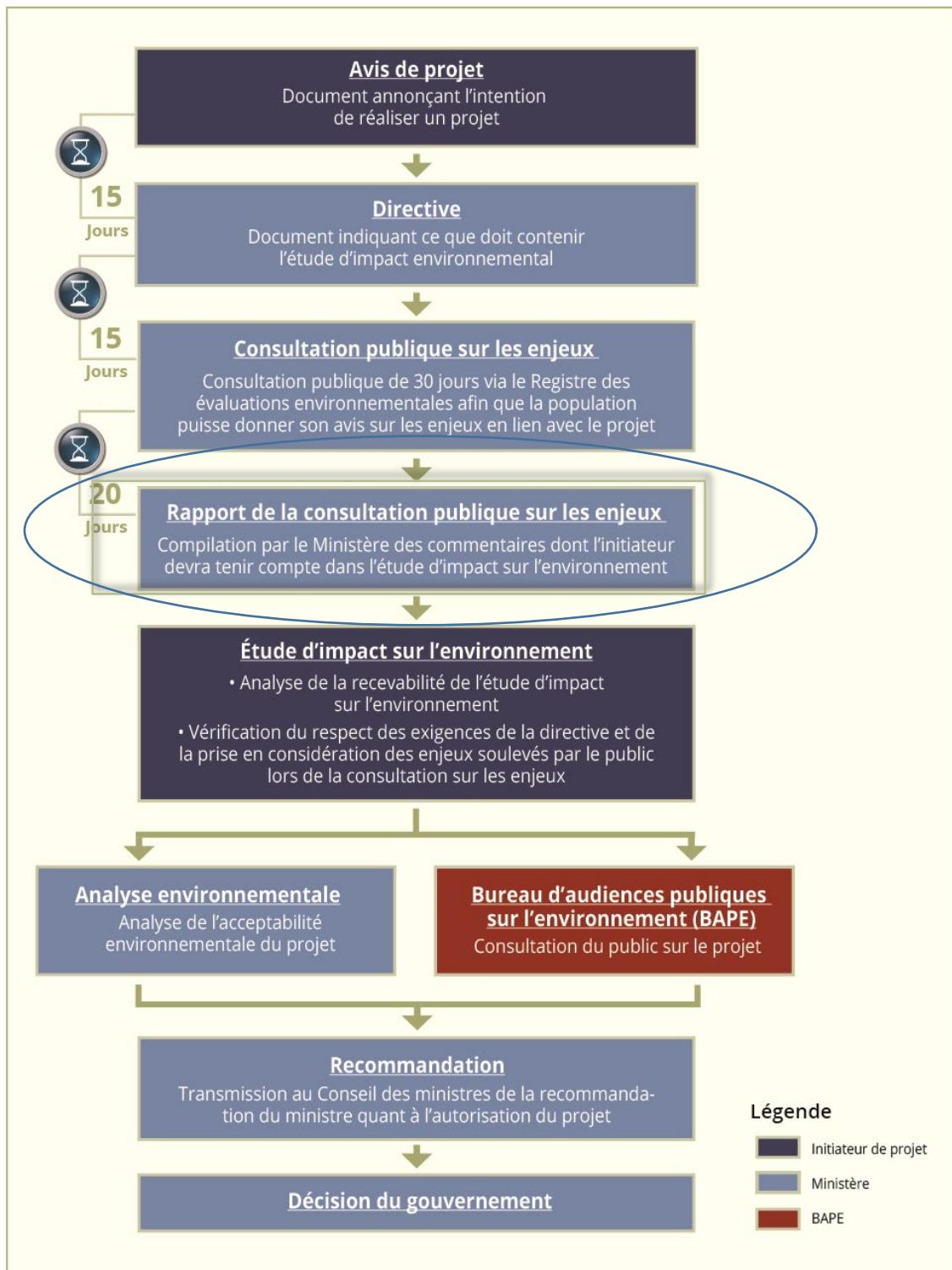


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
La viabilité économique du projet	<ul style="list-style-type: none">• La proposition de l'initiateur (enrochement) engendre une entrave au développement du port.

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
Citoyen	Rimouski	En premier lieu, j'aimerais vous féliciter pour la mise en place de ce programme décennal de dragage du Port de Rimouski, ce que j'en comprends, c'est que le dragage du port sera effectué sans que des pressions politiques n'aient à être effectuées comme ça été le cas lorsque le Fédéral était propriétaire des installations. En deuxième lieu, en tant qu'ex-officier de marine marchande et citoyen intéressé par le développement de son milieu je fus renversé de voir qu'au lieu de reconstruire les jetées ouest et en partie de la transversale, on ait décidé de couper court à leur reconstruction et de les enrocher.	Ce projet d'enrochement, s'il se réalise comme tel viendra faire perdre près de 50 % de la superficie d'accostage initiale du Port de Rimouski venant par le fait même contrecarrer tout projet de développement du port. À l'heure où la Ville de Rimouski s'engage dans un projet majeur de connexion entre le parc industriel et le port, cet enrochement et cette perte de superficie d'accostage pourraient empêcher des entreprises futures clientes du port de s'installer dans le parc industriel faisant perdre à la Ville de Rimouski d'importants revenus de taxes et la priver de nombreux emplois. De plus la reconstruction de la jetée ouest en particulier permettrait de pouvoir draguer cette section à 8.5 mètres au zéro des cartes permettant ainsi à des navires d'accoster ou de quitter à pleine charge. En terminant, je vous remercie de m'avoir lu et souhaite que ce projet d'enrochement soit révisé.	Non applicable



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 